Direction des Compétitions Nationales

BBW
Imi
Tél. : 01 44 31 75 07
Fax : 01 44 31 74.61
competitions-seniors@fff.fr

Monsieur Le Secrétaire
Ligues Régionales

Paris, le 23 octobre 2017

Accession National 3 2018/2019 - Rappel réglementaire

Monsieur,

Nous nous permettons de vous rappeler par la présente correspondance certaines modalités d'accession à l'issue de la présente saison.

En effet, comme vous le savez, lors de la dernière Assemblée Fédérale, le règlement du Championnat de National 3 a été modifié et rappelle désormais notamment en son article 3 alinéa c) que seules les équipes disposant pleinement d'une installation sportive classée par la FFF en niveau 4 ou 4sye minimum à la date butoir du 15 juillet peuvent accéder au championnat de National 3.

En application de la réglementation précitée, une équipe, sportivement qualifiée pour participer au championnat de National 3 2018/2019, ne pourra accéder audit National 3 2018/2019 s'il ne dispose pas pleinement d'une installation sportive classée par la FFF en en niveau 4 ou 4sye minimum à la date butoir du 15 juillet 2018.

Il s'agit en effet d'une condition d'éligibilité à l'accession en National 3 puisque réglementairement l'ensemble des équipes évoluant en championnat de Régional 1 doivent également jouer leurs rencontres de championnat sur des installations sportives classée par la FFF en en niveau 4 ou 4sye minimum.

La Commission Fédérale des Pratiques Seniors de la Fédération souhaitait que ce rappel réglementaire puisse vous être adressé afin d'anticiper sur les problématiques d'accession de fin de saison.

Vous remerciant d'en prendre bonne note,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur

Christophe DROUVROY

Copie : CFPS